



Conseil de sécurité

## **Séance ouverte sur l'insécurité alimentaire dans la bande de Gaza**

New York, le 27 février 2024

Déclaration lue par Adrian Hauri  
Représentant permanent adjoint de la Suisse

---

Madame la Présidente,

Je remercie les représentants de OCHA, de la FAO et du PAM pour leurs exposés. La Suisse remercie tous les acteurs humanitaires pour leurs efforts face au niveau alarmant d'insécurité alimentaire et au risque de famine dans la bande de Gaza.

La Suisse, en tant que point focal au Conseil pour la thématique sur les conflits et la faim avec le Guyana, est reconnaissante pour la note et ses recommandations. Nous appelons le Conseil de sécurité et les parties au conflit à assumer pleinement les responsabilités qui leur incombent en vertu du droit international, telles que reflétées par la résolution 2417. En adoptant cette résolution, ce Conseil a reconnu le lien entre les conflits armés, l'insécurité alimentaire et le risque de famine. Ce faisant, il a également réitéré le devoir qui incombe à toutes les parties aux conflits de respecter leurs obligations en vertu du droit international humanitaire et des droits de l'homme, et en particulier celles ayant un impact sur la sécurité alimentaire.

La situation humanitaire dans la bande de Gaza est catastrophique. L'escalade des hostilités est la cause principale de l'insécurité alimentaire aigue. Elle a aggravé une situation de pauvreté structurelle déjà préoccupante suite aux restrictions de mouvements et d'accès imposées dans le cadre du bouclage de la bande de Gaza depuis 16 ans.

Nous appelons toutes les parties à respecter le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, afin de ne pas exacerber une situation déjà critique de longue date. Les hostilités en cours ont provoqué des déplacements massifs dans un territoire restreint et bouclé et affectent fortement l'approvisionnement en eau, l'agriculture et la production de biens alimentaires. En conséquence, la note alerte sur le fait qu'une personne sur quatre dans la bande de Gaza est affectée par des niveaux catastrophiques d'inanition. Les enfants, les femmes enceintes et allaitantes, les personnes handicapées et les personnes âgées, courent un risque de mortalité particulièrement élevé en raison de la nutrition inadéquate.

Cette insécurité alimentaire aigue est aggravée par les limitations importantes imposées sur l'acheminement des denrées alimentaires vers et à l'intérieur de la bande de Gaza. Dans son ordonnance du 26 janvier 2024, la Cour internationale de justice a été claire : Israël doit prendre sans délai des mesures effectives pour permettre la fourniture des services de base et de l'aide humanitaire requis de toute urgence afin de remédier aux difficiles conditions d'existence auxquelles est soumise la population palestinienne dans la bande de Gaza. La Suisse rappelle à Israël qu'il doit se conformer à ladite ordonnance de la Cour et prendre les mesures nécessaires pour ce faire.

Face à cette situation et aussi en ligne avec les recommandations contenues dans la note, la Suisse souhaite souligner les points suivants :

Premièrement, la Suisse appelle toutes les parties à prendre des mesures concrètes pour épargner et protéger la population civile et à respecter le droit international humanitaire, y compris : l'interdiction d'utiliser la famine comme méthode de guerre contre la population civile ; l'interdiction d'attaquer, de détruire, d'enlever ou de mettre hors d'usage des biens indispensables à la survie de la population civile ; et l'obligation d'autoriser et faciliter le passage rapide et sans entrave de secours humanitaires destinés aux civils dans le besoin.

Deuxièmement, toutes les parties doivent garantir l'acheminement rapide, sûr et sans entrave à toutes les zones, y compris dans le nord de la bande de Gaza et à travers tous les points de passage et toutes les routes possibles. L'acheminement des denrées alimentaires commerciales doit être assuré, aussi pour que les marchés locaux puissent être rétablis. L'aide humanitaire à elle seule ne peut pas répondre aux besoins de plus de 2 millions de personnes. L'accès au carburant et aux liquidités nécessaires doit également être facilité.

Troisièmement, il faut protéger les enfants, les femmes et les groupes vulnérables en répondant à leurs besoins spécifiques.

Enfin, la Suisse appelle à une bonne coordination entre tous les acteurs afin de garantir que les travailleurs humanitaires puissent s'acquitter de leur mission en toute sécurité dans l'ensemble du territoire et en priorisant l'accès par voie terrestre.

Madame la Présidente,

Notre action est décisive. Nous, les membres de ce Conseil, nous devons utiliser notre influence et urgemment prendre des mesures pour éviter une famine et pour sauver des vies. Des solutions politiques sont urgentes. Il faut un cessez-le-feu humanitaire immédiat. Nous nous tenons prêts à coopérer avec tous les membres du Conseil, et au-delà, pour trouver une solution qui puisse mettre fin à la souffrance humaine et relancer les perspectives de paix.

Je vous remercie.

---

*UNOFFICIAL TRANSLATION*

Madam President,

I thank the representatives of OCHA, FAO and the WFP for their presentations. Switzerland thanks all the humanitarian actors for their efforts in response to the alarming level of food insecurity and the risk of famine in the Gaza Strip.

Switzerland, as the Council's co-focal point for the issue of conflict and hunger together with Guyana, is grateful for the note and its recommendations. We call on the Security Council and the parties to the conflict to fully assume their responsibilities under international law, as reflected in Resolution 2417. In adopting this resolution, the Council recognized the link between armed conflict, food insecurity and the risk of famine. In doing so, it also reiterated the duty of all parties to conflicts to respect their obligations under international humanitarian and human rights law, in particular those that have an impact on food security.

The humanitarian situation in the Gaza Strip is catastrophic. The escalation of hostilities is the main cause for the acute food insecurity. It has aggravated an already worrying situation of structural poverty resulting from the restrictions on movement and humanitarian access imposed as part of the closure of the Gaza Strip for the last 16 years.

We call on all parties to respect international humanitarian law and the international law of human rights, so as not to exacerbate a situation that has already been critical for a long time. The ongoing hostilities have led to massive displacement in a restricted and closed-off area, and are having a major impact on water supplies, agriculture and food production. In consequence, the note warns that one in four people in the Gaza Strip is affected by catastrophic levels of starvation. Children, pregnant and lactating women, persons with disabilities, and the elderly face a particularly high risk of mortality due to inadequate nutrition.

This acute food insecurity is aggravated by the important limitations imposed on the delivery of humanitarian food supplies into and within the Gaza Strip. In its order from January 26<sup>th</sup> 2024, the International Court of Justice made it clear: Israel must take immediate and effective measures to enable the provision of urgently needed basic services and humanitarian assistance to address the adverse conditions of life faced by Palestinians in the Gaza Strip. Switzerland reminds Israel that it must comply with the said Court order and take the necessary steps to do so.

In view of this situation and also in line with the recommendations contained in the note, Switzerland would like to highlight the following points:

Firstly, Switzerland calls on all parties to take concrete measures to spare and protect the civilian population and to respect international humanitarian law, including: the prohibition on the use of starvation as a method of warfare against the civilian population; the prohibition on attacking, destroying, removing or rendering useless objects indispensable to the survival of the civilian population; and the obligation to allow and facilitate the rapid and unimpeded passage of humanitarian relief supplies to civilians in need.

Secondly, all parties must ensure rapid, safe and unimpeded access to all areas, including the northern Gaza Strip, and through all possible crossings and routes. Commercial food supplies must also be guaranteed so that local markets can be re-established. Humanitarian aid alone cannot meet the needs of more than 2 million people. Access to fuel and cash must also be facilitated.

Thirdly, children, women and vulnerable groups must be protected by responding to their specific needs.

Finally, Switzerland calls for good coordination between all actors to ensure that humanitarian workers can carry out their mission in complete safety throughout the country, prioritizing access by land.

Madam President,

Our action is decisive. We, the members of this Council, must use our influence and take urgent action to prevent famine and save lives. Political solutions are urgently needed. There must be an immediate humanitarian ceasefire. We stand ready to work with all members of the Council, and beyond, to find a solution that can end human suffering and revive the prospects for peace.

Thank you.